

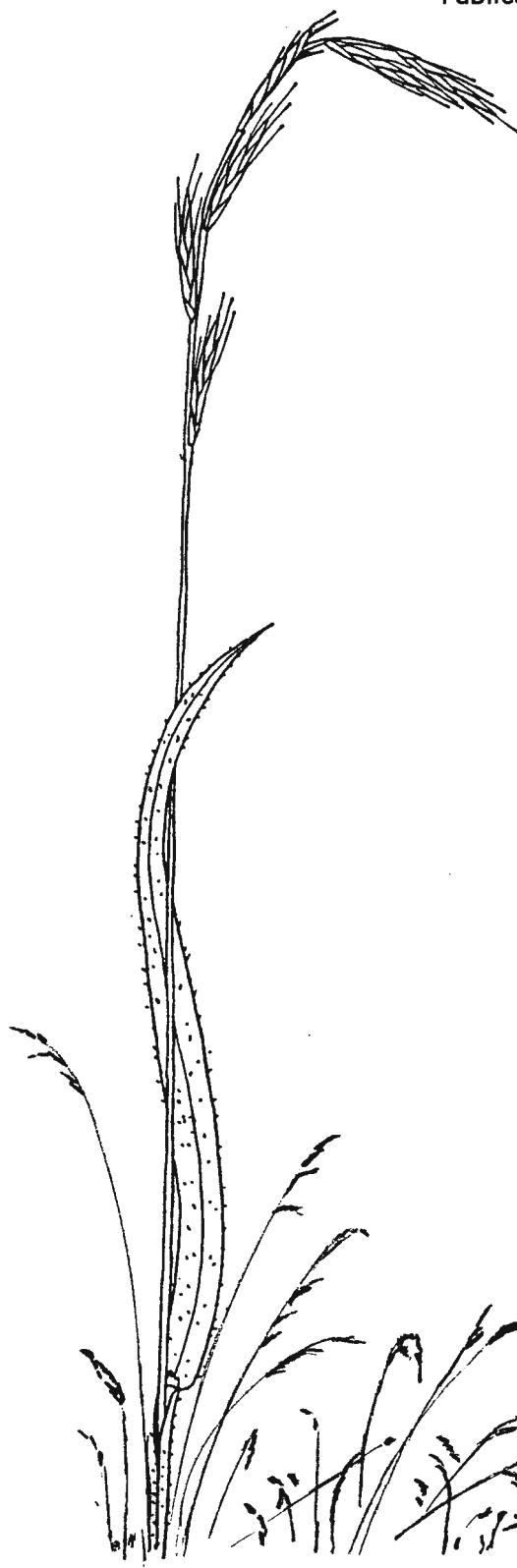


Lorry-lès-Metz "au fil du temps"

Association d'histoire

Le Bulletin n°1

Publication interne de l'association, rédigée et mise en page par l'association.

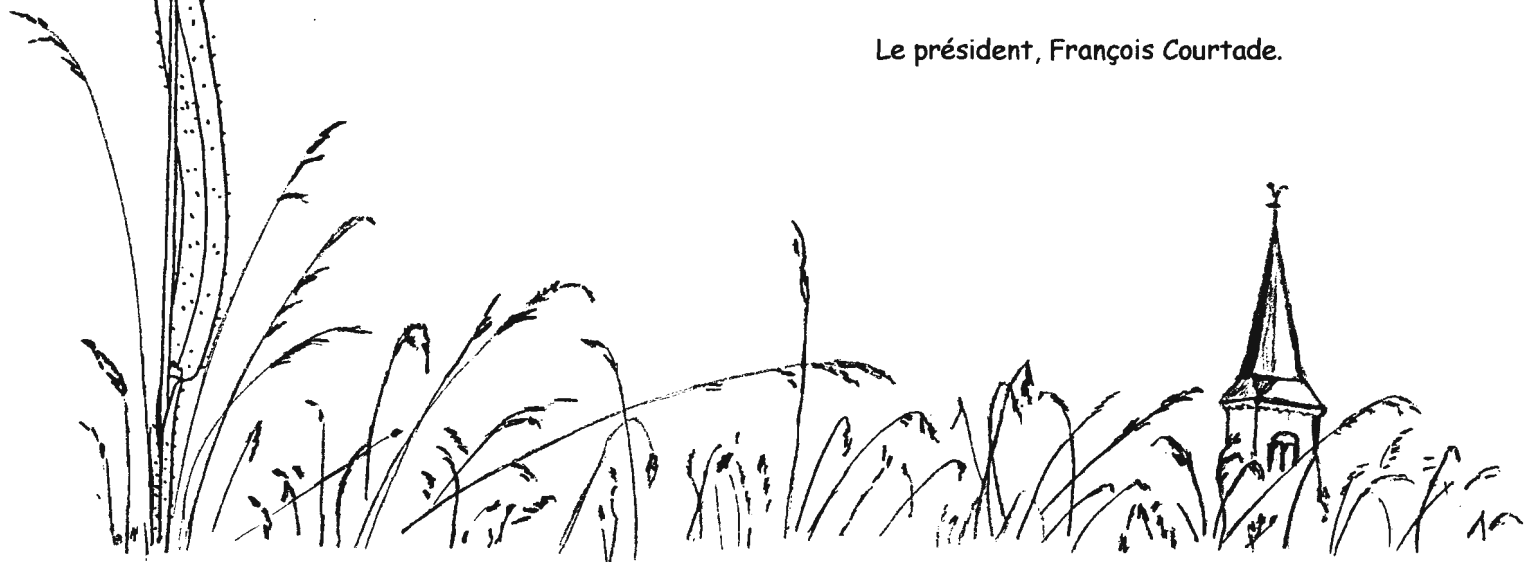


Voici notre premier bulletin, avec tout ce qu'il peut porter d'espoir et de perfectible. Il montre la vitalité de notre jeune association qui a participé aux événements locaux et messins dès sa fondation ; il rend compte de sa volonté de s'investir en s'engageant, première manifestation, dans les Journées du Patrimoine ; il témoigne aussi du soucis d'investigation de ses membres qui ont visité la maison d'Arthur Schouler à Saint Avold ou les Archives Départementales à Saint Julien. Et dans le prolongement de cette dynamique Le Bulletin nous laisse entrevoir qu'une exposition se prépare, qui nous montrera l'histoire et la fabrication des vitraux de Lorry.

Lorry-lès-Metz « au fil du temps » entre dans l'histoire de notre village. Sa voie n'est sans doute pas toute tracée, mais la curiosité, la recherche de faits authentiques et le plaisir de travailler ensemble nous la feront trouver.

Je souhaite bon vent à notre association et puisqu'une année nouvelle commence, bonne et heureuse année à toutes et à tous !

Le président, François Courtade.



Les Journées du Patrimoine

F. Courtade G. Kester

Les Journées du Patrimoine présentent cet intérêt d'amener à regarder notre patrimoine et, à partir de là, de l'étudier, d'en découvrir la beauté, l'histoire, la valeur d'enseignement pour comprendre le présent et appréhender l'avenir. Notre église est remarquable tant par son architecture originale qui lui confère solidité et équilibre, que par les détails de sa construction, de sa décoration et de son mobilier ; traces d'histoire, de l'histoire du village et de ses habitants.

Cette année, pour la première fois «Lorry-lès-Metz au fil du temps» assurait la visite du monument, tandis que «La Renaissance de l'Orgue» fidèle à sa vocation, montrait l'orgue et le faisait entendre.

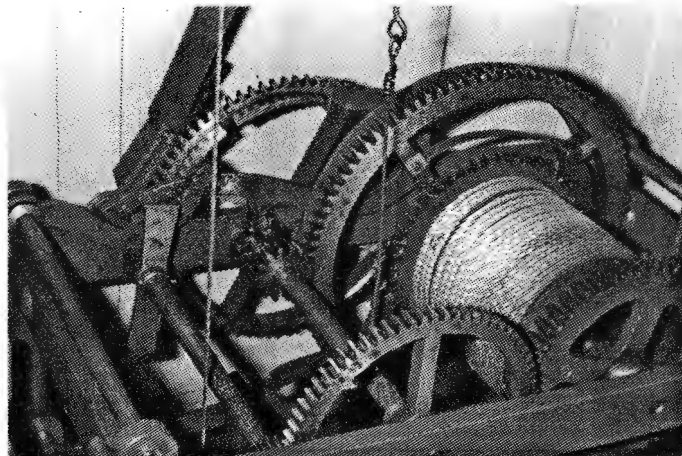
L'église nous rappelle le XVe siècle, l'importance de la vie religieuse à l'époque, mais aussi l'organisation sociale avec le souvenir de Martin de Laître «seigneur en partie de ce village qui supprime des impôts à tout jamais», la famille Baudoche qui signe la construction avec ses armoiries, Jehan Gérais maire de Vigneulles qui offre la cuve baptismale.



Forêt d'airain et de chêne

Le clocher rappelle, lui, le climat d'insécurité et de guerre qui nécessi-

taient une tour fortifiée. Le temps qui passe a fait évoluer l'édifice lui-même pour lui donner plus de largeur, plus de hauteur. Des témoins des différentes époques sont restés pour éveiller notre mémoire.



L'infatigable horloge

Le Christ en Croix de l'autel est arrivé à la faveur de la Révolution comme le premier orgue, l'infatigable horloge est installée dans le clocher en 1848, l'orgue actuel appartient au patrimoine lorrain de 1885, les cloches installées, confisquées, parlent des tourments du début du XXe siècle, les remarquables vitraux marquent le début et la fin de l'œuvre de Schouler, le maître autel de Claude Michel est tout récent.

Il faudrait que les Journées du Patrimoine soient plus longues que les autres pour trouver le temps de tout voir. Mais heureusement elles reviennent d'années en années et les visiteurs aussi, qu'ils soient du village ou d'ailleurs.

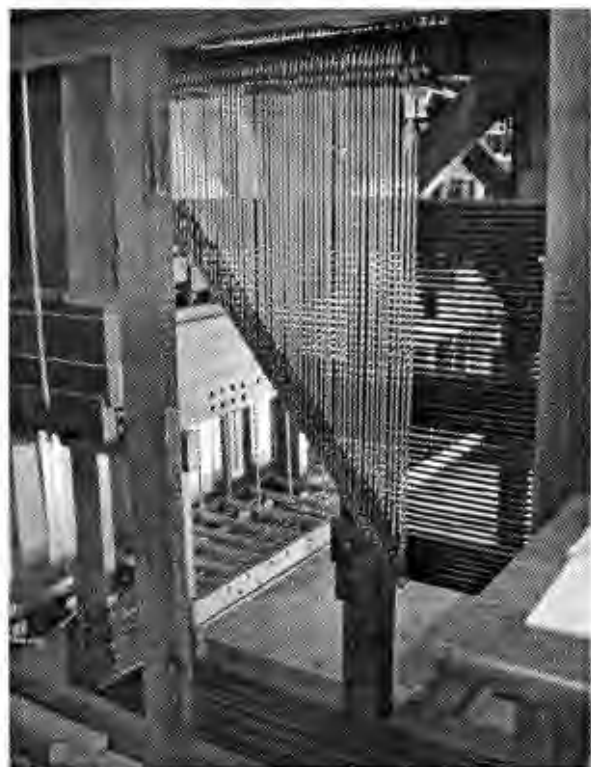


Maître autel de Claude MICHEL

De l'orgue on ne connaît souvent que «la montre» (le jeu en façade) et le buffet. Ces journées permettent d'entrer dans l'instrument, de découvrir cette foule de tuyaux, qui par leurs natures, leurs tailles et leurs alignements, offrent au regard ces courbes harmonieuses d'où les sons s'élancent vers les voûtes.

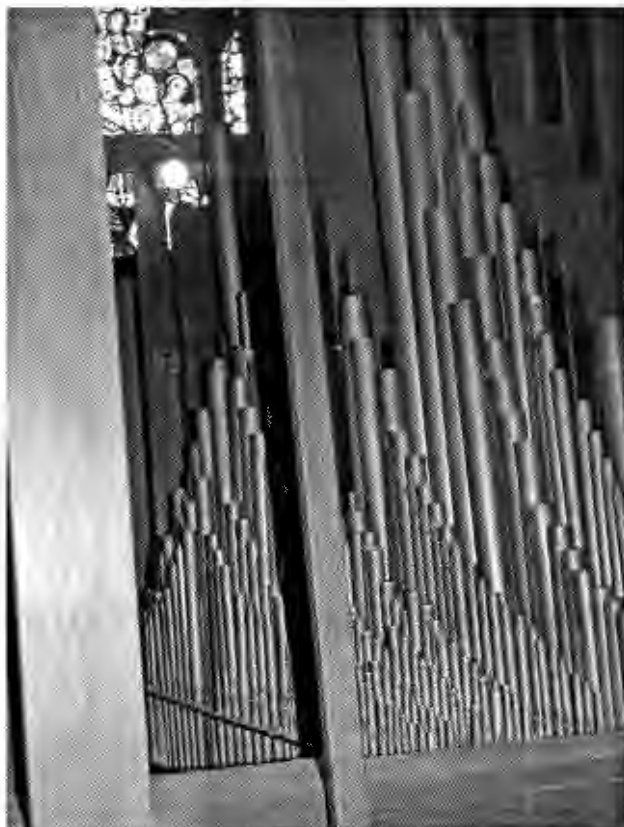
En dessous des sommiers apparaît tout le mécanisme, merveille de légèreté et d'équilibre, qui donne à l'organiste le pouvoir de diriger le vent vers tels ou tels tuyaux pour former les accords et le chant.

Il y a dans la construction de l'orgue, dans ses alignements,



Précision mécanique

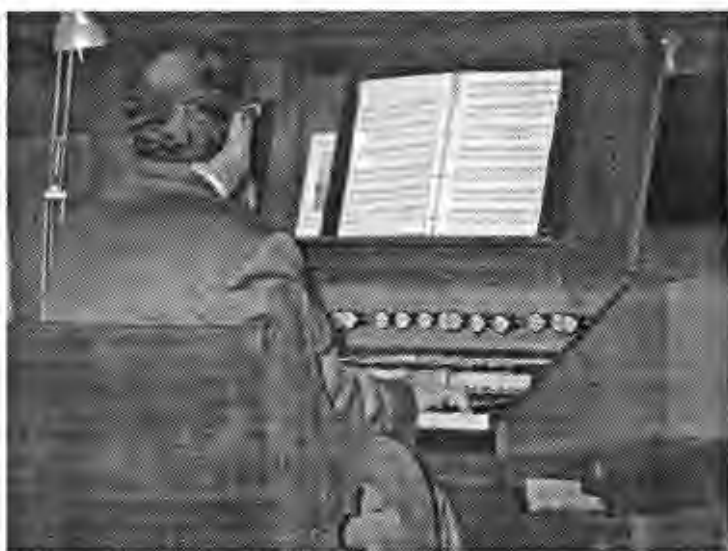
ses courbes, ses croisements de vergettes, dans la juxtaposition de bois et de métal, une réalisation technique qui est en soi une œuvre d'art.



Âme sonore

A cette beauté s'ajoute, pour l'orgue de Lorry, la beauté des sons. « Orgue de campagne », sans prétention, il est tellement agréable à entendre. Aux visiteurs qui se suivent, Gérard Kester montre la belle mécanique et, par des bribes d'improvisations qu'il maîtrise avec talent, fait murmurer la douce flûte ou éclater les trompettes.

Les Journées du Patrimoine se terminent à Lorry, c'est une tradition, par le concert que Robert Sigwalt vient nous offrir. Organiste titulaire des orgues du temple protestant de Montigny-lès-Metz, il connaît parfaitement le caractère et toutes les possibilités de notre orgue. Ses concerts nous font toujours découvrir des accords différents, des musiques nouvelles. Nous sommes heureux du plaisir qu'il prend à venir à se mettre à la console de notre instrument et nous le remercions chaleureusement.



Robert SIGWALT à la console

Ainsi les Journées du Patrimoine 2002 à Lorry ont permis de renouer avec la tradition que les événements de septembre 2001 avaient piratée. La Renaissance de l'Orgue et Lorry-lès-Metz au fil du temps en ont assuré en complémentarité le succès. Alors, à l'année prochaine

La vie scolaire à Lorry-lès-Metz

François Courtade

La transmission du savoir, une nécessité sociale de tous les temps.

En France, l'Eglise a été la première à institutionnaliser l'enseignement. Dès le IV^e siècle les évêques fondent des écoles pour instruire les clercs et à partir du règne de Charlemagne les ordres religieux ouvrent des écoles publiques. Il faut attendre la Révolution pour admettre l'idée que l'enseignement est un devoir de l'Etat. Si, par la suite, ce principe n'est pas remis en cause, l'organisation de l'Ecole et les programmes d'enseignement ne cessent d'évoluer.

Notre département, comme l'Alsace, séparé de la France pendant près d'un demi siècle, se voit doté d'un régime particulier.

Comment, dans ce contexte, l'Ecole de notre village s'est développée au fil du temps ?

Grâce à l'institutrice qui m'a appris à lire, en l'école communale de Périgneux-Marieux (Haute-Loire), voici ce que j'ai pu trouver dans les documents qui pérennisent l'histoire de Lorry-lès-Metz.

Avant la Révolution.

Philippe de Vigneulles parle de l'école, à Vigneulles et à Lorry-lès-Metz au XV^e siècle.

Dans les premières pages de son « Journal », Philippe de Vigneulles raconte son enfance. A plusieurs reprises il fait allusion à sa scolarisation. Ainsi, en page 3 : « puis quant je devins grandellet cil (ses parents) m'envoierent à l'escolle à villaige, pour seulement aprendre ung peu lire et escrire, car ils me aimoient tant qu'ils ne me laissoient aller loing d'eux, dont ce me poise ; car j'aimaisse mieulx qu'ils m'eussent fait aprendre. »

* « L'escolle à villaige » :

- les parents de Philippe de Vigneulles, quand ils se marient, s'installent à Vigneulles chez le père de la jeune femme (Journal page 2). Et ils y vivent. Lorry et Vigneulles sont à l'époque 2 villages distincts qui n'appartiennent pas au même seigneur. Il y a fort à penser que c'est bien l'école du village de Vigneulles, que Philippe fréquente, près de ses parents.

* « quant je devins grandellet » :

- à la lecture du Journal, il n'a pas 5 ans.

* « pour seulement aprendre ung peu lire et escrire » :

- dans un paragraphe de la Chronique, livre IV, année 1476, Philippe nous laisse entrevoir ce que pouvait être l'enseignement primaire de l'époque : « En ce meisme temps, y avoit on pays de Mets, en ung villaige nommés Vigneulle, un aveugles nommés Jehan Burtault, laquelle dès l'eage de trois ans n'avoit veu goutte, par une mallaidie qui se nomme *proprieulle*, il avoit heu perdus la veue. Celluy aveugles faisoit chose merveilleuse ... Oultre plus, il aprenait des jonne anffans à l'escolle, comme de leur *abc*, de leur heures, sept seaulme et vigille. »

Philippe ne reste pas longtemps dans cette école. En 1476, (journal page 9) : « Peu de temps après, je fus mis demourer à st Martin devant Mets et y demourais près d'ung an, du temps que seigneur Simon de Gerney fut fait abbé d'icellui lieu et estois bien aimé dudit abbé et de tous les moines »

Plus tard, à la mort de sa mère en 1480, Philippe retourne chez son père « et allais à l'escolle à Lorey devant Mets ».

L,

a

b

c

Au XV^e siècle, admettre la présence d'une « Ecole » dans le village c'est reconnaître l'existence d'un Maître qui instruit les enfants. Les cours ont lieu chez le maître, chez un particulier, ou chez le curé. Dans notre langage contemporain le fait d'assimiler l'école au bâtiment public que le maire doit toujours rendre plus confortable, a, hélas fait perdre beaucoup de sa noblesse au terme. Par contre notre « instit. » avec sa formation spécifique, a, sans doute, plus d'aptitude à enseigner que le maître du XV^e siècle, recruté parce qu'il savait lire, un peu écrire, un peu compter, et approuvé par l'évêque pour son aptitude à lire les textes sacrés et à chanter les psaumes.

Ainsi à la fin du XV^e existe-t-il une école primaire à Vigneulles et une à Lorry-lès-Metz. Pour poursuivre leurs études les enfants doivent ensuite, soit être envoyés dans des monastères ou des établissements religieux, soit être placés chez des notables où ils apprennent un métier et reçoivent une instruction plus ou moins poussée.



L'école et l'Eglise Réformée aux XVI^e et XVII^e siècles.

Le concile de Trente, en 1547, prescrit que chaque curé doit entretenir un maître pour enseigner les rudiments (lecture, écriture, chant, calcul). Si l'Eglise montre par là son soucis d'assurer la charge de l'enseignement, il n'est pas certain qu'elle ait eu partout les moyens ou la volonté de mettre en application ses décisions.

Jean-François MICHEL fait état dans les Annales de l'Est 1969, n° 3, pages 213, de : « la carence de l'autorité ecclésiastique en matière d'enseignement, carence manifeste avant les grands bouleversements introduits par la Réforme protestante, et particulièrement sensible à Metz, où les efforts déployés par le roi et le magistrat pour fonder collège et écoles municipales n'aboutirent (faute de la coopération des monastères et des différents établissements religieux) pas avant le XVII^e siècle », puis, page 214, il écrit : « A partir de 1560, c'est à dire après l'introduction du calvinisme à Metz, les sectateurs des nouvelles doctrines comprennent qu'une des chances d'expansion du calvinisme est de prendre à leur compte les réalisations scolaires dont la ville a un urgent besoin. »

La situation est identique dans les villages de la campagne messine. Toujours selon le même ouvrage, page 226 : « Lorry devant Metz, Montoy, Courcelles-Chaussy appartiennent alors à de zélés seigneurs huguenots qui, dès 1560, installent prédicants et maîtres d'écoles ».

Le maître d'école est recruté dans la communauté protestante. On exige qu'il sache lire, un peu compter, un peu écrire, on va surtout s'assurer qu'il sache lire la Bible et chanter des psaumes.

Dans l'église réformée, l'instruction des enfants répond à cette obligation : tout chrétien doit savoir lire la Bible. Cette situation doit être effective avant que l'enfant ne soit abreuvé d'éléments de corruption. Les jeunes apprennent à lire en deux ans, entre 5 et 7 ans. L'école primaire est pour ainsi dire obligatoire, elle est payante, mais les enfants des familles pauvres sont pris en charge par le pasteur. La mixité n'est pas souhaitée, le plus souvent l'instruction comme l'éducation des filles se font dans la famille.

Bien qu'en 1598, Henri IV, par l'Edit de Nantes autorise (avec des restrictions) le culte protestant, la liberté de tenir des écoles est sans cesse attaquée et progressivement restreinte. Par ailleurs, et surtout à partir de 1620, l'évolution démographique du protestantisme est en régression. Selon Jean RIGAULT, (Annales de l'Est 1951) : « la société réformée ... suivant la loi d'évolution des castes fermées, va s'amenuisant ». La grande peste de 1635 réduit encore l'effectif et, Louis XIV en 1685, par la révocation de l'Edit de Nantes, fait disparaître toute l'institution protestante.

A Lorry-lès-Metz l'école réformée a disparu bien avant 1685. Dans les registres paroissiaux, il est fait état de maître d'école catholique dès 1631. Plus tard, en 1673, la désunion de l'annexe de Lorry d'avec Woippy et son érection en paroisse à part entière avec nomination d'un curé, ne laisse pas de doute sur la prise en main de l'organisation scolaire par l'église catholique.

L'école après le vent de la Réforme.

Entre 1631 et la Révolution une quinzaine de maîtres ou régents d'école se succèdent à Lorry-lès-Metz. Paul Pancré (dans son livre Lorry-lès-Metz village du pays messin, 1983) en établit une liste à partir des registres paroissiaux. Dans ces registres, les maîtres, qui font partie des rares personnes sachant lire et écrire, figurent souvent en tant que témoins. Parfois il est fait également état de leurs fonctions de chantre et de marguillier.

Les maîtres sont désignés par les paroissiens sur avis du curé, pour leur aptitude à lire, à écrire et pour leurs talents de chantre. Ils sont ensuite « Approuvés » par l'évêque. Le dernier maître, approuvé par l'évêque, en poste à Lorry-lès-Metz avant la Révolution est Pierre LALANCE, installé en 1766.

Le maître reçoit les enfants chez lui, ou dans une salle qu'il loue à un particulier ou que le curé met à sa disposition. L'école est publique, les parents subviennent au traitement du maître.

La Révolution.

Les différentes Assemblées qui à partir des Etats Généraux de 1789 bouleversent complètement l'ordre établi, destituent le Roi, proclament la Première République, ne manquent pas d'étudier la réorganisation de l'école. Le principe que l'Etat a le devoir de veiller à l'instruction des citoyens est clairement établi, le principe de la séparation de l'enseignement en trois niveaux, primaire, secondaire et supérieur, est adopté, mais les vicissitudes de l'époque ne permettent pas de réaliser pleinement le projet. Pratiquement l'église est écartée de la gestion l'école primaire publique.

A Lorry-lès-Metz, le 14 Frimaire An XI (4 décembre 1802), le Conseil municipal se prononce sur le choix de l'instituteur, l'indemnité à lui accorder pour son logement, le montant de la rétribution que les parents doivent fournir, les moyens de procurer le bois pour le chauffage de la classe.

Le Conseil municipal estime qu'il y a suffisamment d'enfants pour justifier l'existence d'une école primaire publique et suffisamment de revenus pour payer le logement de l'instituteur. On accepte même les enfants du village voisin, Vigneulles, pour peu que les habitants du dit village, participent aux frais.

On peut noter que le Conseil Municipal se prononce aussi sur la gratuité de l'enseignement à accorder aux enfants des familles les plus démunies.

Le citoyen Pierre LALANCE, maître d'école connu et apprécié dans la commune depuis 1766, est choisi par le Conseil Municipal pour dispenser l'enseignement public. Le curé accepte de continuer à loger la salle de classe dans sa maison.

L'époque napoléonienne.

La loi du 11 Floréal An X (1 mai 1802) et surtout le décret du 17 mars 1808 fondent solidement l'enseignement public : division du territoire national en académies, création de l'Université, des facultés, des lycées. L'article 2 du décret de 1808 stipule qu'« aucune école, aucun établissement d'enseignement ne peut être formé hors de l'Université impériale » En fait le régime napoléonien n'organise pas l'école primaire qui repasse sous le contrôle de l'Eglise.

Lors de la séance du Conseil municipal de Lorry-lès-Metz, le 17 Pluviôse An XIII (6 février 1805), « sur la demande faite par le Maire, qu'il soit construit cette année une maison d'école dans le lieu pour le logement de l'instituteur, le Conseil quoique persuadé de tous les avantages qui résulteraient d'une construction aussi utile à la commune, a cru devoir lui faire observer que les habitants ayant déjà fait des sacrifices depuis deux ans pour le mettre en situation de satisfaire à l'acquit des dépenses qu'il avait été autorisé de faire, il croyait prudent de remettre à une époque plus reculée, la construction de cette maison, et d'acquitter auparavant les sommes qui peuvent encore être dues tant pour l'acquisition d'une nouvelle horloge, que pour la fonte de la cloche... ».

En 1809 Vigneulles est rattaché à Lorry-lès-Metz.

Lorsque Pierre LALANCE décède en janvier 1812 (il a 74 ans), son remplaçant signe avec le maire Pierre Alexandre MONTROND un « Traité de l'instituteur » qui stipule entre autres :

« Je soussigné Jean Nicolas BREME, m'engage en qualité d'instituteur de la commune de Lorry-Vigneulles, à ce qui suit :

1°) d'enseigner les enfants de la Commune qui me seront confiés,

2°) d'entretenir sainement et proprement la salle d'école, de l'ouvrir tous les jours matin après avoir sonné les angélus jusqu'à onze heures et depuis une heure de l'après-midi jusqu'à cinq,

3°) de tenir l'école ouverte toute l'année et de ne donner aucun congé que le Jeudi à midi »

Le traitement annuel est de deux francs par ménage (à l'exception de dix ménages que le maire se réserve de dispenser de payer pour cause d'indigence). La rétribution payée par chaque écolier selon la classe, est de : 1,50 F pour ceux qui apprennent seulement à lire, 2,25 F pour ceux qui apprennent à lire et à écrire et 3 F pour ceux qui sachant lire et écrire apprennent le calcul.

Le traitement de 2 F par ménage est pour tenir lieu de logement, pour le remontage de l'horloge et l'entretien locatif de la salle d'école.

M. BREME s'engage « d'entrer en exercice à compter du 1^{er} février prochain (1812), pour finir le dit exercice le 21 . X^{bre} de la présente (21 décembre 1812), sauf à continuer si la Commune me trouve à son gré ».

La Restauration.

Le Roi ne détruit pas l'organisation napoléonienne mais la met entièrement sous le contrôle de l'Eglise. Le personnel ecclésiastique et congréganiste constitue une grande partie du corps enseignant. Les curés sont chargés de surveiller l'enseignement primaire.

C'est en 1830 que les Sœurs de la Providence de Peltre prennent en charge l'école des filles et l'asile (classe maternelle) dans un bâtiment privé loué par la commune.



L'école de garçons

- Constatant que le délais accordé par l'ordonnance Royale de 1833 pour se pourvoir de maisons d'école est sur le point d'expirer ;

- Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à faire l'acquisition d'une maison destinée à l'école de filles. » C'est à la suite de cette décision qu'est construite la première maison d'école de filles en 1844. Elle comprend aussi l'asile et le logement des institutrices.

En 1833, la loi GUIZOT fait obligation de disposer d'une école publique dans chaque commune. A-t-on attendu jusque là, à Lorry-lès-Metz, pour trouver le financement nécessaire à la construction d'une maison d'école ? Ce qui est certain c'est que l'école située au bas la ruelle, que les garçons occuperont jusqu'en 1909 et qui servira encore au logement d'enseignants jusqu'en 2001, existait avant la construction de la première école de filles. Or c'est en 1843 que le Conseil municipal décide de cette construction.

Le 8 mai 1843, « le Maire expose au Conseil municipal que le bail pour l'école de fille et le logement de l'institutrice expire au 11 septembre 1844 et qu'il est instant de se pourvoir d'un autre local attendu que la propriétaire est dans l'intention de ne plus louer ;

- Considérant que la séparation des sexes dans les écoles est un bienfait inappréciable ;



L'école de filles

Lorry possède alors une école communale primaire de garçons, une de filles et une salle d'asile (maternelle) mixte associée à l'école de filles. On trouve régulièrement dans les comptes-rendus des séances du conseil municipal les délibérations qui fixent le montant des salaires de l'instituteur, des institutrices (toujours inférieur à celui de l'instituteur), les participations de la commune et des parents et la liste des enfants admis gratuitement pour cause d'indigence.

Le 11 novembre 1866, le maire propose au conseil municipal de voter une certaine somme pour la création d'une armoire bibliothèque et pour les frais de chauffage et d'éclairage d'un cours d'adultes. Le conseil vote 70 F auxquels il faut ajouter les 50 F donné par M. WOIRHAYE, Conseiller à la cour de cassation. En séance du 11 août 1867 le conseil refuse de créer une « caisse des écoles » puisqu'il existe déjà dans la commune 2 distributions de prix par an, l'une le lundi de Pentecôte pour récompenser l'assiduité, l'autre en septembre pour récompenser la conduite et le travail. Par ailleurs les élèves indigents sont admis gratuitement dans les écoles.

L'annexion.

Il n'apparaît pas que des changements brutaux se soient produits dans la vie scolaire du village au moment de l'annexion. Mais si l'autorité allemande a la volonté de ne pas heurter la population, il ne fait pas de doute qu'elle entend se servir de l'école pour imposer avec le temps la culture germanique.

- L'obligation scolaire, qui était déjà plus ou moins effective, est imposée et le maire est doté de pouvoirs de police pour la faire respecter. Mais il ne s'agit pas seulement d'une avancée sociale, elle va de paire avec l'utilisation progressive de la langue allemande et l'introduction de nouveaux contenus dans les manuels.
- Ce n'est plus le conseil municipal qui choisit l'instituteur mais le Directeur de l'arrondissement.

A Lorry, le 23 mai 1872, le Directeur de l'arrondissement propose M. Dominique François THIRY au conseil municipal ; le 20 janvier 1877 il nomme M. DEDON.

- Les lois françaises de la Restauration autorisait l'école primaire publique confessionnelle. A Lorry l'école de filles et l'asile sont tenus par les sœurs de la Providence de Peltre. Les autorités allemandes estiment que la religion a sa place à l'école. Mais tandis qu'en France l'Ancien Régime confiait à l'Eglise la charge de l'enseignement, l'administration allemande, elle, entend « subordonner l'Eglise aux intérêts de l'Etat » (François ROTH, Annales de l'Est n° 50, 1976)

Refus de la mixité dans l'école.

Le 18/03/1875 le maire donne connaissance au conseil d'une lettre circulaire de M. le Directeur du cercle (unité territoriale groupant plusieurs communes), relative à la réunion des 2 sexes de 10 à 13 ans pour les filles et de 10 à 14 ans pour les garçons chez l'instituteur et des enfants des 2 sexes de 6 à 10 ans chez l'institutrice. Le conseil considérant que « depuis fort longtemps les 2 sexes ont été séparés par suite de fait d'immoralité, craint que par la réunion des 2 sexes ces faits ne se reproduisent et en conséquence n'accepte pas la proposition de M. l'Inspecteur. »

L'école gratuite.

Alors que jusque là les parents ont toujours participé aux dépenses scolaires, en séance du conseil municipal du 09/02/1879, le maire « donne connaissance des dispositions légales concernant les dépenses de l'enseignement primaire et invite le conseil municipal à délibérer sur ces dépenses et sur les moyens d'y pourvoir pendant l'année 1880. Le conseil après avoir mûrement délibéré, prend les résolutions suivantes :
il décide que l'instruction primaire sera donnée gratuitement. En conséquence, l'assemblée vote la somme de 1800 Mark, laquelle sera prélevée sur les ressources ordinaires de la commune. »

Puis le 14/12/1879 : « Le maire expose au conseil municipal que la situation financière de la commune est plus que suffisante pour admettre la gratuité dans toutes les écoles communales pour l'année 1880/81 » le conseil accepte la proposition du maire « et en même temps est d'avis de supprimer l'impôt de 3 pf sur l'instruction primaire. Les fonds nécessaires seront payés par la caisse communale sur les fonds libres. »

Il semble que l'acquisition des terrains communaux pour la construction des forts ait apporté une certaine aisance financière à la commune.

Séance de Février

L'Assemblée a eu lieu le dimanche 22 février 1880, à 8 heures du matin, le Conseil municipal de la Commune de Lorry-le-Château s'est réuni sous la présidence de M. le Maire pour la Session ordinaire du mois de février.
M. le Président donne connaissance des dispositions de la loi du 15 mars 1850, de celle du 16 avril 1857, du décret du 14 août 1850, et du décret du 19 avril 1862, et de la loi du 4 juin 1878, concernant les dépenses de l'enseignement primaire, et invite le Conseil municipal à délibérer sur ces dépenses et sur les moyens d'y pourvoir pendant l'année 1880.
Le Conseil, après avoir mûrement délibéré, prend les résolutions suivantes : Décide que l'instruction primaire sera donnée gratuitement. En conséquence, l'Assemblée vote la somme de 1800 Mark, laquelle sera prélevée sur les ressources ordinaires de la Commune. et prie M. le Directeur de l'arrondissement d'approuver la présente délibération.

Construction d'une nouvelle école de filles.

Le 23/05/1883 le conseil municipal est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de M. le Directeur de l'arrondissement « pour délibérer sur la création de deux nouvelles salles d'école et l'emplacement à leur donner. Le conseil m^{al} décide que deux salles d'école pour les filles soient construites dans le jardin de l'instituteur et des institutrices, elle comporte une salle de classe et une salle pour l'asile. L'ancienne école de filles, construite en 1844, sert de logement aux sœurs enseignantes. »



L'école de filles après 1884

La nouvelle école de filles est construite en 1884, elle prolonge le bâtiment existant, dans le jardin de l'instituteur et des institutrices, elle comporte une salle de classe et une salle pour l'asile. L'ancienne école de filles, construite en 1844, sert de logement aux sœurs enseignantes.

Construction d'une nouvelle école de garçons.

C'est en séance du 18 mars 1909 que le maire, M. LAURENT, « soumet à l'appréciation de l'assemblée que la salle d'école des garçons actuelle ne répond plus aux règles de l'hygiène, tant sous le rapport de la lumière que celui de l'air et invite l'assemblée de donner son assentiment à ce qu'une nouvelle salle d'école soit construite dans les conditions prévues sur les plans présentés ... » Il est vrai que l'école des garçons fait alors bien misérable en dessous de la nouvelle école de filles. Le conseil, pourtant, n'accepte pas le projet dans sa totalité : « Le conseil municipal, après délibération, décide de construire seulement une nouvelle salle d'école avec lieux d'aisance, c'est à dire le bâtiment désigné au midi sur le plan ... »



L'école de garçons construite en 1909

L'ensemble des constructions affectées aux écoles comprend alors :

- sur la gauche en montant la ruelle, la maison où loge l'instituteur, puis l'immeuble qui abrite le logement des sœurs enseignantes, la salle d'école des filles et l'asile ;
- sur la droite, l'école des garçons.

Cet ensemble sera utilisé sans être modifié jusqu'en 1965. Aujourd'hui encore, grâce à des aménagements permanents, il fait partie intégrante du groupe scolaire communale.

En France pendant l'annexion.

L'enseignement primaire en France est aussi devenu gratuit et obligatoire, mais une différence essentielle apparaît en 1905 quand est prononcée la séparation de l'Eglise et de l'Etat. On trouve alors d'une part l'enseignement public laïque avec le jeudi libre pour une formation religieuse au choix, et d'autre part l'enseignement libre sans aide de l'Etat.

Après l'annexion.

Après 1918 on s'empresse de rejeter tout ce qui rappelle la germanisation. L'école communale publique redevient française mais retrouve, par rapport à l'Eglise, la situation d'avant l'annexion. A Lorry-lès-Metz, l'instituteur qui enseigne aux garçons est laïque, c'est M. LEONARD, installé en 1908 et qui restera jusqu'en 1934. La congrégation des sœurs de Peltre continue, comme avant et pendant l'annexion, à assurer le fonctionnement de l'école de filles et de l'asile. Cette particularité n'a jamais manqué de surprendre les « gens de l'intérieur » venus s'installer ici.

Pensionnat – Ecole ménagère des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny à Vigneulles.

Pendant l'annexion, Madame de THURY avait ouvert à Vigneulles une maison de retraite pour dames. En 1921 elle doit fermer cette maison et elle en fait don à Mense Episcopale.

Les SŒURS de SAINT JOSEPH de CLUNY y ouvrent alors une école ménagère. Dans leur « prospectus » écrit en français et en allemand on lit : « Désireuses d'offrir aux jeunes filles de la Lorraine et de l'Alsace la facilité de recevoir l'**Education ménagère** si nécessaire à notre époque, et de se perfectionner en même temps dans l'étude de la **langue française**, les Religieuses de Saint-Joseph de Cluny leur ont ouvert, dans des conditions favorables à tous points de vue, leur Pensionnat de Vigneulles, aux environs de Metz ».

Elles y accueillent les jeunes filles après le certificat d'études primaires et proposent également en option un cours commercial.



Mère Evelyne

Fermée en 1939, l'école ménagère rouvre ses portes en 1945. Le cours commercial se développe.

A Lorry-lès-Metz, nombre anciennes élèves se souviennent de Mère Elisabeth, Mère Marguerite-Marie, Mère Marie-Louise de la Trinité, du quart d'heure de morale tous les matins, de Mère Evelyne au cours commercial, des monitrices d'enseignement ménager, de la discipline et du sens pratique de la formation.

Au début des années 60, le cours ménager, qui n'est sans doute plus nécessaire, disparaît.

En 1966 les Sœurs de Cluny se retirent et l'école de Vigneulles ferme définitivement.

Aujourd'hui 6 appartements ont été aménagés dans l'immeuble.

L'école à Lorry-lès-Metz aujourd'hui.

L'école du Château.

C'est en 1950 que le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence ouvre au Château de Lorry-lès-Metz un centre d'observation pour jeunes garçons. Dès lors une école fonctionne dans l'établissement. Des éducateurs spécialisés, des éducateurs scolaires, des instituteurs d'école privée en assurent les cours. En 1958 un bâtiment de 4 classes plus des ateliers sont construits dans le parc.

Les enseignants, par le biais du C.A.P. ou du C.A.E.I. sont rattachés à l'Education Nationale.

Aujourd'hui le Centre d'Observation de Bilan de Diagnostic et de Traitement conserve sa vocation première au service de l'enfance en difficulté qui va bien au delà d'une simple école primaire ou secondaire. Il accueille 90 enfants, filles et garçons âgés de 6 à 16 ans, présentant des inadaptations : sociale, familiale, scolaire. L'enfant est accompagné au quotidien dans un cadre clair, rassurant et structurant. Ses capacités, ses besoins et ses difficultés sont pris en compte dans une démarche éducative, pédagogique, rééducative et thérapeutique personnalisée favorisant son épanouissement.



L'école dans le parc du Château

Le meilleur niveau de protection, de santé physique et mentale est recherché. La famille est associée et soutenue dans toutes les démarches visant la bonne évolution de l'enfant.

L'école communale.

De 1909 à 1960 l'ensemble scolaire communal reste ce qu'il est :

- d'un côté de la ruelle l'école de garçons, une seule salle, un directeur laïque ;
- de l'autre côté l'école de filles, dirigée par la congrégation des Sœurs de Peltre, avec une salle pour les classes primaires et une pour la maternelle.

Des 2 côtés de la ruelle on prépare au certificat d'étude primaire.

Le départ de Sœur Zénaïde en 1960 et son remplacement par une institutrice laïque, fait entrer l'école maternelle dans le giron de l'Education Nationale.

La mise en place de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans fait tomber le certificat d'études primaires en désuétude et l'ouverture du C.E.S. en 1966 draine les enfants de 12 à 16 ans vers Ban Saint Martin. Il devrait en résulter une diminution des effectifs à l'école communale. Il n'en est rien car la transformation de Lorry-lès-Metz en village résidentiel apporte une population nouvelle qui nécessite en 1969 la création d'une seconde classe primaire à l'école de filles. Le Département installe une « classe mobile » dans la cour de récréation. C'est un baraquement posé sur des plots, inchauffable en hiver mais bien chaud l'été.

1972 : le mercredi remplace le jeudi comme jour de repos pour les écoliers.



En 1976 on inaugure l'école maternelle que la commune vient de construire dans le prolongement de l'ensemble scolaire existant. Prévue pour une classe avec salle de jeu, elle reçoit en fait dès son ouverture 2 classes. La classe mobile installée dans la cour demeure et reçoit l'affectation de salle de jeu.

A la rentrée de septembre 1977, les problèmes d'immoralité évoqués par le conseil municipal en 1875 ayant probablement disparus, les écoles primaires deviennent mixtes.

Le départ à la retraite de Sœur Anne-Monique en juin 1981, entraîne à la rentrée suivante, la suppression du poste de directrice de l'école congréganiste et la fusion de l'ensemble des classes primaires en une seule école à direction unique. Depuis, l'ensemble des écoles communales dépendent de l'Education Nationale.

Sœur Anne-Monique



En 1987 une nouvelle salle de cours est créée dans l'ancien appartement des Sœurs enseignantes, ce qui porte à 4 le nombre des classes primaires.
L'informatique intègre le matériel scolaire.



L'extension de l'école maternelle en 1990 permet de redonner à la salle de jeu sa vocation première tout en disposant de 2 salles de cours. La classe « mobile » s'ébranle et va s'installer à Goin.

Il faut encore noter :

Christian BILLET et Christine POISOT fondent en 1979 l'école de musique qui prend par la suite le nom d'A.L.D.A.M. et accueille encore aujourd'hui débutants et amateurs chevronnés.

Mmes BUEY, BOY et ROUX ouvrent en 1983, dans la maison qui fut l'école de garçons, la bibliothèque de prêts, affiliée à la médiathèque départementale.

En 1996 création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement qui accueille les enfants pour le repas de midi, l'interclasse qui suit et la fin d'après midi. Il devrait être transféré sous peu, des locaux de la mairie à l'ancien appartement de la directrice de l'école maternelle, devenu vacant.



Tels sont aujourd'hui les moyens voués à l'instruction publique qui fonctionnent à Lorry-lès-Metz. L'école communale a su s'adapter pour satisfaire aux exigences des lois et des programmes officiels. Elle s'est développée pour suivre la poussée démographique importante de ces dernières décennies. Le Château, les associations et des initiatives de personnes passionnées, montrent que notre village veut et sait ouvrir sa participation à l'œuvre éducative.
Il ne fait pas de doute que tous ces moyens continueront à vivre et à se développer.

Visite de l'exposition SCHOULER à Saint Avold.

Le 25 mai 2002, notre association s'est déplacée à Saint Avold pour visiter l'exposition rétrospective sur le travail de l'artiste **Arthur Schouler** à qui nous devons les vitraux de l'église de Lorry. A partir des esquisses, des maquettes, des cartons et des calques, avec aussi une présentation des matériaux, des techniques et des outils, c'est toute l'œuvre de création et de réalisation des vitraux que nous avons pu découvrir.



Madame Schouler fait revivre l'œuvre de son mari.

Mme Schouler avait accepté de sortir pour nous les documents d'archives sur les vitraux de Lorry, documents qu'elle nous a commentés avec tout le savoir et la passion qu'elle tient d'une vie en compagnie de l'artiste. Et voilà que les vitraux de notre église, qui sont déjà si agréables à regarder, se montrent aujourd'hui plus beaux encore, plus attachants à nos yeux de Lorriots. Alors, à notre tour, nous allons monter une **exposition dans l'église même de Lorry** pour retransmettre notre émerveillement. Dès que les jours seront assez longs, puisque le vitrail c'est la lumière, dès que nous aurons rassemblé et organisé ce qu'il faut montrer, **au mois de mai** probablement, nous vous inviterons à une magnifique découverte.



Une conférence à Woippy.

Notre association était présente à la **conférence organisée par la Société d'Histoire de Woippy** le 12 juin 2002 sur le thème : « La prostitution à Metz au XIX^e siècle ». A partir de documents d'archives issus de la préfecture, des commissariats et des hôpitaux, Jean-Christophe DIEDRICH, professeur d'histoire, montrait que la réglementation, le contrôle et les problèmes sanitaires étaient une préoccupation au XIX^e siècle, préoccupation largement influencée par la condition féminine de l'époque.



Création d'un Comité d'Histoire Régionale

Le Conseil Régional de Lorraine, lors d'une réunion tenue le 26 juin 2002 à Metz, a lancé le projet de création d'un « **Comité d'Histoire Régionale** ». Premiers objectifs : établir un répertoire des acteurs locaux et régionaux de l'histoire et du patrimoine, puis, élaborer un programme d'actions communes qui sera soumis à l'Assemblée Régionale. Notre président a participé à cette première réunion.



Notre association au Gros Chêne.

Le 11 août 2002, Lorry-lès-Metz « **au fil du temps** » accueillait avec l'association Notre Dame du Gros Chêne, un groupe de marcheurs du Club Vosgien de Metz, devant la **chapelle du Gros Chêne**. Notre président a fait l'historique du pèlerinage tandis que Jean-Paul Berg apportait quelques témoignages vécus et que Marie-Hélène Mathieu offrait le café. Le président du Club Vosgien, très heureux de l'accueil que nous avions préparé pour ses « pèlerins », a promis de revenir avec un groupe plus important.



Mémoire et Lieux de Mémoire En Lorraine.

Les 3 et 4 octobre 2002, le tout jeune **Comité d'Histoire Régionale** organisait avec l'université de Nancy 2 et l'Association des Historiens de l'Est, un **colloque sur le thème Mémoire et Lieux de Mémoire en Lorraine**. Gérard Longuet dans son introduction soulignait la particularité de notre région où la mémoire du vécu lorrain a souvent été occultée par des impératifs stratégiques ou politiques nationaux. Les intervenants, maîtres de conférences, professeurs, doctorants, ont su montrer par des communications d'une qualité remarquable, que la Lorraine a une mémoire et des lieux de mémoire spécifiques qui demandent à être révélés. Le « quartier impérial de Metz » en est sans doute un. Plus près de nos préoccupations, l'exposé sur le village lorrain en faisait aimer le caractère particulier et donnait envie d'en guider l'évolution.

Notre association était présente à ce colloque.



Une exposition sur l'histoire de l'école au Ban Saint Martin.

Le Mouvement Culturel du Ban Saint Martin, présentait pour son exposition annuelle les 8, 9, 10 et 11 novembre dernier, « **L'école autour du mont Saint Quentin** ». L'histoire de l'école de Lorry y figurait sur 6 panneaux.

Le samedi suivant, les enfants des écoles de Lorry ont profité sur place de cette exposition, guidés par nos amis F. Courtade et J.P. Berg. Nous reproduisons dans ce bulletin le texte publié dans la plaquette éditée pour l'exposition de Ban Saint Martin.



La Quentinoise

Sous l'égide de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, l'association locale « **LA QUENTINOISE** » organise une randonnée le 6 avril 2003 dans laquelle notre association LORRY-LES-METZ « au fil du temps » sera la cheville ouvrière pour notre village.

A la découverte du Saint Quentin, le principal départ se fera de la « maison forestière » pour deux circuits de 15 km chacun. Un départ sera également possible du « milleclub » à Lorry-lès-Metz.



Visite des Archives Départementales de la Moselle.

Le groupe délégué par l'association a été accueilli très amicalement le samedi 25 novembre 2002 par la directrice des lieux, Madame Line SKORKA, conservateur en chef du patrimoine. Elle fut notre guide toute la matinée et a su nous faire partager sa passion pour son travail et celui de son équipe, qui construit notre mémoire en conservant bien sûr l'héritage du passé mais aussi en réalisant une production contemporaine qui fera les archives de demain.

Créées par la loi du 26 octobre 1796, les Archives Départementales ont pour mission de prendre en compte la conservation des archives publiques provenant des ministères, des établissements publics et parapublics, des établissements religieux, et des études notariales ...

Après la décentralisation de 1986, les archives furent rattachées au Département qui envisagera une nouvelle installation plus sûre et plus accessible au public que dans les anciens locaux de la Préfecture. C'est ainsi que furent construits et inaugurés les nouveaux bâtiments des Archives Départementales de la Moselle à Saint Julien-lès-Metz en 1991.

Avec une capacité de 50 km de rayonnages, ces bâtiments ont été organisés selon les concepts les plus modernes de l'archivage où deux secteurs doivent cohabiter sans jamais se rencontrer : celui des documents et celui du public.

- Circuit des documents :

Tous les documents qui sont livrés arrivent dans un local de réception aménagé près du quai de déchargement. Les archives qui le nécessitent sont désinfectées par passage dans

un autoclave (traitement à l'oxyde d'éthylène et l'azote gazeux).

Après cette première prise en charge, les documents arrivent en salle de tri. Ils sont alors affectés à un type de classement. C'est une opération délicate qui exige de l'opérateur une bonne connaissance du mode de fonctionnement de l'administration concernée. Le classement doit ainsi être fidèle aux pratiques de l'institution et en refléter l'activité.

Le classement doit être fait de suite pour permettre l'actualisation des connaissances, et être référencé (numéros de référence) pour en permettre le suivi.

C'est ainsi que chaque année, rentre 1 km d'archives à conserver définitivement. Sur ce total 20 % sont à reprendre complètement. Pour diminuer ce pourcentage, le personnel intervient en amont dans les administrations pourvoyeuses, pour leur inculquer les principes d'un contrôle qualité des documents et aussi pour lutter par ailleurs contre leur élimination sauvage.

Une fois trié et répertorié, le document rejoint sa famille d'adoption dans les salles de conservation : chaque pièce de 200 m² est équipée de détecteurs de fumée et contient environ 1 000 ml de documents en rayonnages fixes ou 2 200 ml en rayonnages mobiles.

Aujourd'hui, 30 km sont occupés sur les 50 km possibles : pour l'instant l'avenir paraît serein.

- Circuit des visiteurs :

A l'inverse de la partie technique que nous venons d'évoquer, faite de béton et qui se veut surtout fonctionnelle, celle ouverte au public est toute feutrée, faite de bois aux teintes chaudes, de salons accueillants, et d'esthétisme.

Une salle de consultation de 60 places accueille en moyenne près de 3 000 lecteurs différents qui consultent une moyenne de 40 000 articles par an. Mais ce sont aussi des scolaires qui viennent pour des visites à thème : près de 2500 élèves par an. Toutes les demandes sont gérées par informatique et des CD-ROM comportant les bordereaux de versement d'archives contemporaines avec accès par index sont mis à la disposition des lecteurs.



Madame Skorka reçoit Lorry-lès-Metz « au fil du temps »

- L'atelier de restauration :

Situé dans la partie technique, l'atelier de restauration comporte quatre spécialistes dotés de matériel de haute technologie. Leur mission est de restaurer les documents entrés aux Archives en mauvais état ou non communicables en l'état parce que trop fragiles. La restauration des sceaux, moyen d'authentification des chartes au Moyen Age, y est également pratiquée.

Ainsi, classement, conservation et rédaction de répertoires, communication aux lecteurs et mise en valeur du patrimoine conservé sous forme d'expositions, de colloques ou de conférences, sont les missions essentielles des Archives Départementales.

SR

LAURIACUM

LOREZ DEVANT METZ (1130)

Vigneulles

LOREY DEVANT METZ (1267)

Lorei devant metz (1320)

Lory (1444)

Lorry devant Metz (1512)

Vigneulles

LORI (1544)

LORRY DEVANT METZ
(XVII^e et XVIII^e siècles)

LORRY-LES-METZ

ISSN 1777 9820



9 771777 982004

Lorry-lès-Metz « au fil du temps ».

Siège : En mairie 46 Grand'Rue 57 050 LORY-LES-METZ

Contact : le président, François Courtade Tel : 03 87 31 13 12